

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 25 juillet 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la liste des diplômes ouvrant droit à concourir sur titres pour le recrutement aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe dans le corps des commissaires des armées.

Du 17 mai 2013

ARRÊTÉ fixant la liste des diplômes ouvrant droit à concourir sur titres pour le recrutement aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2e classe dans le corps des commissaires des armées.

Du 17 mai 2013

NOR D E F H 1 3 0 9 6 5 7 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 311-0.2.1, 321.2, 512.2.2

Référence de publication : JO n° 119 du 25 mai 2013, texte n° 24 ; signalé au BOC 32/2013.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment le livre Premier. de la partie IV. ;

Vu le décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées, notamment l'article 7.2.,

Arrête :

Art. 1er. Le présent arrêté fixe, en application des dispositions des articles 7.2. et 11. du décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 susvisé, la liste des diplômes ouvrant droit à concourir sur titres pour le recrutement aux grades de commissaire principal et de commissaire en chef de 2^e classe dans le corps des commissaires des armées.

Art. 2. Seuls sont autorisés à concourir les candidats étant titulaires du diplôme ou titre suivant :

- un diplôme de master 2 (troisième cycle de l'enseignement supérieur) ou un titre reconnu équivalent par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- un titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par l'article L. 642-1. du code de l'éducation et relevant de l'un des domaines d'exercice des fonctions dévolues aux commissaires des armées ;
- un diplôme remis par un établissement autorisé à délivrer un diplôme officiel visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et préparant à des emplois de niveau 1.

Art. 3. Le directeur central du service du commissariat des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 mai 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. FEYTIS.